

Conciles ont prononcés contre les différentes erreurs, qui se sont élevées dans l'Eglise.

On ne peut s'empêcher d'être effrayé, quand on réunit sous un même point de vûe les differens traits, qui, employés dans la Consultation, attaquent l'autorité des premiers Pasteurs. Ce sont des Magistrats, simples interprètes des Loix ; leur gouvernement n'est représenté que sous l'idée d'un gouvernement d'humilité, de douceur & de charité ; ils ne peuvent commander d'une manière absolüe, leur autorité n'est point indépendante ; les Princes ne sont comptables qu'à Dieu seul ; les Pasteurs le sont à l'Eglise : Et cette Eglise, à laquelle ils doivent rendre compte, c'est l'Eglise Universelle, c'est-à-dire, la société entière, composée des Pasteurs & de la Multitude : Cette doctrine contraire, à l'autorité du Corps des Pasteurs ressemble en plusieurs points à celle d'Antoine de Dominis ; il disoit que les Apôtres ne connoissoient point d'autre devoir, qui leur fut confié, que celui de la priere & de l'instruction ; il ajoûtoit, qu'il n'y a de droit divin, aucune vraie Jurisdiction dans l'Eglise, mais que tout y est régi par la charité. Ces deux propositions furent censurées comme hérétiques en 1617. par la Faculté de Théologie de Paris.

La suite pour le mois prochain.

II. Le mot de l'Enigme du mois dernier est **■**
Coche.

E N I G M E.

T*E suis celui que je ne puis pas être ,
Et celui qui me fait paroître
Paroissant en moi me détruit :
Il ne fait point mon corps , mais c'est lui qui le forme :
Par fois qui me cherche me fuit ;
Vous me devinez, zeste, attendez-moi sous l'Orme.*

ARTI.